

Mon Master 2024 : saison 2

Une note du SIES publiée le 16 décembre 2024 dresse un bilan de cette deuxième campagne de la plateforme Mon Master. Celle-ci se caractérise par l'introduction d'une phase complémentaire, qui a entraîné l'avancement du calendrier d'un mois, et par celle d'un calendrier différent pour les formations en alternance. Elle a également vu arriver la première promotion de titulaires du bachelor universitaire technologique. Que retenir de ce bilan ?

Par **LAURENCE MAUREL**,
coresponsable du secteur Formations supérieures

LES TAUX D'ADMISSION

La campagne 2024 se caractérise d'abord par une hausse de plus de 10 % des candidat-es éligibles. Pour le reste, les deux nouveautés du processus de recrutement rendent délicate la comparaison entre les deux campagnes. À l'issue de la procédure 2024, ce sont 71 % des candidat-es qui ont reçu au moins une proposition d'admission et 61 % qui en ont accepté une. À cela il faut ajouter les candidat-es hors plateforme (recrutés par Ecandidats ou après saisine rectorale), qui représentent 2 % des candidat-es.

L'ajout d'une phase complémentaire (PC)¹ avait pour objectif de permettre aux candidat-es sans propositions ou n'en ayant accepté aucune, comme à celles et ceux absents de la phase principale (PP), de déposer de nouveaux dossiers de candidature dans les formations disposant encore de places². À l'issue de cette phase, iels ont été 9 316 étudiant-es de plus à être admis-es en master, soit 3,7 % des candidat-es. À cela il faut également ajouter 3 453 candidat-es recrutés hors plateforme (Ecandidats ou saisine rectorale), soit 2 % des recrutements, contre 5 % l'an passé, la PC ayant sans doute joué un rôle dans la baisse de ce pourcentage. Mais il ne faut pas oublier les 15 % de candidat-es qui n'ont été classés sur aucune de leurs propositions (32 % des candidat-es de licence professionnelle, contre seulement 9,5 % de licence générale) et les 13 % qui n'ont reçu aucune proposition malgré une candidature classée (autour de 19 % pour la licence professionnelle comme pour le BUT).

LA PART DE L'ALTERNANCE

Sur un peu plus de 8 000 formations proposées sur Mon Master, 13,5 % sont en alternance (12,9 % en 2023). Pour prendre en compte le temps nécessaire pour trouver une entreprise et un contrat, et ainsi faciliter la procédure pour l'alternance, le ministère a mis en place un calendrier spécifique. Les premières propositions, non d'admission mais de validation de principe dans l'attente du dépôt du contrat,

ont pu être envoyées dès le 4 avril, soit deux mois avant les candidat-es sous statut scolaire (4 juin). Parmi les candidat-es ayant accepté une admission dans un master en alternance, 8,9 % l'ont fait en phase principale (7 % en 2023 sur cette seule phase) et 5 % en phase complémentaire. Par rapport à l'an passé, la dynamique de la demande de formations en alternance ne faiblit pas et la phase complémentaire a sans aucun doute joué son rôle.



LICENCE GÉNÉRALE TOUJOURS EN PREMIÈRE PLACE

Si 84 % des inscrit-es en L3, 57 % des inscrit-es en 3^e année de BUT – ce qui représente une belle seconde place pour leur arrivée – et 48 % des inscrit-es en licence professionnelle ont reçu une proposition d'admission en PP, finalement, ce ne sont que 73 % des inscrit-es en L3 générale, 41,1 % en BUT, à égalité avec les 41 % en licence professionnelle, qui ont accepté une proposition.

Les disciplines les plus en tension restent : économie, gestion et AES, 69 903 demandes pour 27 988 places ; SHS, 74 022 demandes pour 30 999 places ; sciences fondamentales et appliquées dont Staps, 68 240 demandes pour 36 712 places ; droit et sciences politiques, avec 49 759 demandes pour 24 700 places. Si la loi votée en 2016 prévoit bien le « droit à la poursuite d'études », garantissant une entrée en master pour tout-e titulaire de licence, parallèlement le nombre de places ouvertes reste relativement stable, alors que la population étudiante a bondi. Le SNESUP-FSU réclame un financement de l'ESR à la hauteur des besoins de formation de toute la jeunesse. Il revendique également la suppression de la plate-forme Mon Master, qui génère des orientations subies. ■

Si la loi de 2016 prévoit bien le « droit à la poursuite d'études », le nombre de places ouvertes en master est resté stable, alors que la population étudiante a bondi.

1. La phase complémentaire s'est déroulée du 25 juin au 31 juillet.

2. Les formations, déjà présentes en phase principale, qui dépassaient un quota de places encore disponibles (défini par arrêté du 27 février 2024 du Code de l'éducation), étaient dans l'obligation d'être ouvertes à la candidature lors de la phase complémentaire. Toutes les autres formations, ainsi que les nouvelles formations créées en vue de la phase complémentaire, pouvaient volontairement y être ouvertes à la candidature.